

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 9 MARS 2026, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3742-03-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.1.1. Avis de motion – projet de règlement #2026-04-30 édictant les droits et devoirs des usagers de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.2.1. Dépôt – projet de règlement #2026-04-30 édictant les droits et devoirs des usagers de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires

- 13.3. Adoption règlement
- 14. Administration
 - 14.1. Politique de capitalisation
 - 14.2. Dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
 - 14.3. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
 - 14.4. Formation ADMQ - PL 79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient
 - 14.5. Formation ADMQ – Introduction à l'intelligence artificielle (IA)
 - 14.6. Formation ADMQ – L'intelligence artificielle (IA) – Niveau intermédiaire : Efficacité par l'automatisation
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Achat d'un ponceau pour la route Gilles-Paquin
 - 15.2. Travaux d'excavation pour le changement d'un ponceau dans la route Gilles-Paquin
 - 15.3. Abat-poussière 2026
 - 15.4. Fauchage des routes 2026
 - 15.5. Balayage des rues
 - 15.6. Entretien du gazon – été 2026
 - 15.7. Demande de modification du Guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Techni-Consultant – entente industrielle
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Jeudis en chansons
 - 17.2. Coordinatrice camp de jour 2026
 - 17.3. Persévérance scolaire - chocolatine
 - 17.4. Formation bibliothèque – Gestion des prêts entre bibliothèques avec Symphony
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Félicitations aux organisateurs du Festival d'hiver – Paraski 2026
 - 19.2. Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026.

ADOPTÉE

Rés.3743-03-26

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 février 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Les vérificateurs financiers étaient présents au bureau municipal du 10 au 12 février dernier.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Le député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel a accordé à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard deux subventions dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole :
 - 800,00 \$ pour les Jeudis en chansons
 - 400,00 \$ pour le Club de lecture 2026

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Les deux classes de l'école La Source sont venues emprunter des livres en février à deux reprises ;
- Une exposition sur la thématique de la Saint-Valentin a eu lieu ;
- Deux expositions sur la thématique du hockey et du manga à présentement lieu ;
- La bibliothèque en collaboration avec la municipalité a fait tirer un livre par classe et a donné une chocolatine à chacun des élèves des deux écoles primaires dans le cadre de la semaine de la Persévérance scolaire les 16 et 18 février ;
- La bibliothèque a participé au Mois coup de cœur en collaboration avec le Réseau biblio CQLM ;
- Un nouveau logo a été créé pour la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;
- Une animation gratuite de Harpe-Lyre, organisé par le comité culturel de la MRC de Bécancour, a eu lieu le 21 février ;
- Il y a eu 243 prêts de livres en février 2026, 56 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 37,75 heures de bénévolat ;

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu en avril 2026.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été présentés.
- La prochaine réunion aura lieu le 17 mars 2026 à Nicolet.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- La prochaine rencontre aura lieu le 14 avril 2026.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Le festival d'hiver - paraski qui a eu lieu le samedi 28 février 2026, fut un réel succès. Près de 100 personnes étaient présentes au souper ;

- En nouveauté cette année, il y a eu un volet familial où de nombreuses familles ont pu utiliser gratuitement les jeux gonflables qui étaient dans l'ancienne église ainsi que des jeux extérieurs, prêté par le parc de la Rivière Gentilly.
- Le 21 mars, une sortie au Bora parc de Valcartier aura lieu. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont reçu une subvention de 950,00 \$ dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole de M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	603,50 \$
Intérêts dépôt à terme	300,01
Intérêts sur arrérages	20,16 \$
Licences de chien	10,00 \$
Licences et permis	30,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	440,00 \$
Loyer de la garderie – 2026-02	71,00 \$
Opérateur en eau potable – Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	2 768,00 \$
Photocopies	1,70 \$
Publicités	300,00 \$
Redevances carrières et sablières – Excavation Denis Demers	11 056,50 \$
Ristourne TPS – 2025-07 à 2025-12	20 555,58 \$
Ristourne TVQ – 2025-07 à 2025-12	20 895,64 \$
Subvention ministre des Finances – PAVL 2025	14 443,00 \$
Subvention MRC de Bécancour – FRR aménagement parc municipal GB	16 000,00 \$
Subvention MRC de Bécancour – PAC soutien aux bibliothèques	400,00 \$
Taxes municipales 2024	4,60 \$
Taxes municipales 2025	741,26 \$
Taxes municipales 2026	78 666,76 \$
Trop perçu	3,48 \$
Total	167 311,19 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3744-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 9 417.65 \$ ainsi que 15 435,26 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600048	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue – janvier 2026	160,62 \$
202600049	Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Subvention Festival d'hiver – Paraski 2026	300,00 \$
202600050	Logixia inc.	Support à distance et augmentation de la licence pour les backup	245,44 \$
202600051	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	54,09 \$
202600052	VISA	Frais annuel	60,00 \$

202600053	Receveur général du Canada	DAS janvier 2026	1 579,18 \$
202600054	Ministre du Revenu du Québec	DAS janvier 2026	4 770,85 \$
202600055	Industrielle Alliance	RVER janvier 2026	2 247,47 \$
		TOTAL :	9 417,65 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3745-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **130 664,48 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600056	2547-0857 Québec – Infotech	Production des T4 et R1 ainsi que la taxation 2026	2392,93 \$
202600057	ADMQ	Formations (Rés. : 3749-03-26, 3750-03-26 et 3751-03-26)	649,62 \$
202600058	Fédération québécoise des municipalités	Inscription à la formation CCU pour Mme Diane Chandonnet (rés. 3717-01-26) et formation « comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) (Rés. : 363-11-25)	9 481,67 \$
202600059	Excavation Denis Demers	Réparation du bris d'eau (Rés. : 3738-02-26) et 5 ^e versements de 6 pour le déneigement des rues	14 857,46 \$
202600060	Groupe Castonguay	Électricité travaux salle Éric-Côté	631,14 \$
202600061	Huot	Équipement d'aqueduc	393,51 \$
202600062	RIGIDBNY	Quote-part 2026 et Ordures et recyclables de mars 2026	4 075,21 \$
202600063	CRSBP	Frais de reliures et location d'une animation	108,82 \$
202600064	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection (Rés. #3736-02-26)	309,00 \$
202600065	Pierre Carignan	Frais de déplacement	8,00 \$
202600066	Raymond Chabot Grant Thornton	2 ^e facture progressive – Audit au 2025-12-31	22 995,00 \$
202600067	CNESST	Ajustement CNESST 2025	431,21 \$
202600068	MRC de Bécancour	Repérage de la fibre optique, 1 ^{er} versement de 3 – quote-part 2026, nettoyage du cours d'eau Zéphirin-Mailhot	46 658,45 \$
202600069	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202600070	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	241,23 \$
202600071	Matériaux Fortierville 2020 sec	Peinture pour la salle Éric-Côté	22,98 \$
202600072	Fonds d'information	Droits de mutation	18,00 \$
202600073	Ministre des Finances du Québec	Ajustement R1 2025	213,63 \$
202600074	Duo Énergie Graphique	Conception du logo de la bibliothèque Lise-	704,34 \$

		Bergevin-Ducharme (Rés. : 3653-11-25)	
202600075	Simon Brunelle	Frais de déplacement	95,52 \$
202600076	Hélène Lambert	Ménage – février 2026	435,00 \$
202600077	Municipalité de Fortierville	Frais pour la formation sur l'éthique et la déontologie (Rés. : 3638-11-25)	585,34 \$
202600078	Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang	Remboursement taxation d'aqueduc 2026	2 520,00 \$
202600079	Eurofins Environex	Analyses d'eau	319,63 \$
202600080	Librairie Renaud-Bray inc	Achat de livres	271,35 \$
202600081	Zanicom	Frais annuel – hébergement du site Web	437,90 \$
202600082	Buropro Citation	Achat de livres	839,44 \$
202600083	Société d'aqueduc du haut du 4 ^e rang	Remboursement taxation d'aqueduc 2026	3 373,50 \$
202600084	Yvon Roy entrepreneur électricien	Réinstallation du logiciel de caméra surveillance au parc Georgette-Baril	71,86 \$
202600085	Créations Joeblo	Travaux de rénovation à la salle Éric-Côté	832,42 \$
202600086	La Capital assureur de l'administration	Assurance collective – mars 2026	2 860,46 \$
202600087	Logixia	Licence office 2024, support à distance et Support mensuel Anydesk	656,51 \$
202600088	VISA	Envoi lettre recommandée, achat d'une caméra de surveillance pour le hall d'entrée du 219, rue principale et achat de café	125,15 \$
202600089	CAUCA	Déclenchement des alertes CITAM du 2025-11-01 au 2026-01-31	12,78 \$
202600090	Boulangerie Robin inc.	Chocolatines pour les journées de la persévérance scolaire (Rés. : 3761-03-26) et collations pour formations	388,20 \$
202600091	Artelia Canada	Honoraires professionnels – MAJ du plan d'intervention (Rés. : 3563-07-25)	4 599,00 \$
202600092	Signaletik inc.	Signalisation routière – réparation bris d'eau (Rés. : 3739-02-26)	2 178,78 \$
202600093	Hydro-Québec	Électricité – 276, rang Sainte-Cécile	1 619,71 \$
202600094	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rue	145,06 \$
202600095	Hydro-Québec	Électricité – 219, rue principale	1 377,88 \$
202600096	Hydro-Québec	Électricité – 235, rue principale	499,00 \$
202600097	Hydro-Québec	Électricité – parc municipal	220,12 \$
202600098	Hydro-Québec	Électricité – 228, rue principale	1 198,08 \$
	Total		130 664,48 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

14. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.1.1 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2026-04-30 ÉDICTANT LES DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ET DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Rés.3746-03-26

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet de définir les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires mis à leur disposition.

ADOPTÉE

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.2.1 **DÉPÔT– PROJET DE RÈGLEMENT #2026-04-30 ÉDICTANT LES DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME AINSI QUE LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ET DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

14. ADMINISTRATION

14.1 **POLITIQUE DE CAPITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière ;

Rés.3747-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter la politique de capitalisation de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

14.2 **DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparées par la firme Artélia le 18 février 2026.

14.3 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard a procédé à une mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées réalisé en 2017 par la firme SNC Lavalin;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de mise à jour du plan d'intervention a été octroyé à la firme Artélia Canada, en date du 7 juillet 2025 et portant le numéro de résolution 3563-07-25 ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour sur le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparées par la firme Artélia a été déposée et présentée aux membres du conseil le 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la municipalité à réaliser tous les travaux recommandés par le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le MAMH;

Rés.3748-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Artélia Canada conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit accepté et adopté;

QUE ce rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux procédures gouvernementales.

ADOPTÉE

14.4 FORMATION ADMQ – PL 79 : REFORME DE LA GESTION CONTRACTUELLE : COMPRENDRE L'IMPACT DANS MON ORGANISATION ET SAVOIR CE QUI S'EN VIENT

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre la formation « PL 79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient » ;

ATTENDU QUE le 25 mars 2025 a été sanctionnée la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux « PL 79 ».

ATTENDU QUE le législateur vise à moderniser et simplifier certains aspects de la gestion municipale, principalement sur deux grands axes : la gestion contractuelle municipale et l'allègement du fardeau administratif ;

Rés.3749-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers à suivre la formation « PL 79 : Réforme de la gestion contractuelle : comprendre l'impact dans mon organisation et savoir ce qui s'en vient » donnée par l'association des directeurs municipaux du Québec le 11 mars 2026 et d'autoriser le paiement de 215,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation – ADM).

ADOPTÉE

14.5 FORMATION ADMQ – INTRODUCTION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre la formation « Introduction à l'intelligence artificielle (IA) » ;

ATTENDU QUE cette formation vise à fournir une introduction complète aux concepts de l'intelligence artificielle, incluant les modèles de langage, les outils IA gratuits et payants, ainsi que des démonstrations pratiques applicables au travail quotidien ;

Rés.3750-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers à suivre la formation « Introduction à l'intelligence artificielle (IA) » donnée par l'association des directeurs municipaux du Québec le 17 mars 2026 et d'autoriser le paiement de 175,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation – ADM).

ADOPTÉE

14.6 FORMATION ADMQ – L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) – NIVEAU INTERMÉDIAIRE : EFFICACITÉ PAR L'AUTOMATISATION

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre la formation « L'intelligence artificielle (IA) – Niveau intermédiaire: Efficacité par l'automatisation » ;

ATTENDU QUE cette formation est pertinente pour l'amélioration de l'efficacité administrative et l'intégration d'outils numériques innovants dans le cadre des opérations municipales ;

Rés.3751-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers à suivre la formation « L'intelligence artificielle (IA) – Niveau intermédiaire : Efficacité par l'automatisation » donnée par l'association des directeurs municipaux du Québec le 31 mars 2026 et d'autoriser le paiement de 175,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation – ADM).

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 ACHAT D'UN PONCEAU POUR LA ROUTE GILLES-PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire changer un ponceau dans la route Gilles-Paquin ;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sera remplacé par un ponceau TTOG (galvanisé) de 2 mètres de diamètre par 18 mètres de long ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible à la priorité #4 de la TECQ ;

Rés.3752-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** madame Diane Chandonent et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un ponceau TTOG (galvanisé) de deux mètres de diamètre

par 18 mètres de long, incluant les manchons et les frais de transport chez Centre du Ponceau Courval inc. pour la somme de 18 083,00, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-040-00-005 (Dépense - Voirie).

ADOPTÉE

15.2 TRAVAUX D'EXCAVATION POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU DANS LA ROUTE GILLES-PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire changer un ponceau dans la route Gilles-Paquin ;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sera remplacé par un ponceau TTOG (galvanisé) de deux mètres de diamètre par 18 mètres de long ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater Excavation Denis Demers pour effectuer le remplacement du ponceau, selon le devis technique SCL-2025-01 conçu par M. Daniel Lapointe, ingénieur, le 25 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible à la priorité #4 de la TECQ ;

Rés.3753-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau dans la route Gilles-Paquin tel qu'indiquer dans le devis technique SCL-2025-01 conçu par M. Daniel Lapointe, ingénieur et pour la somme budgétaire de 30 000,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-040-00-005 (Dépense - Voirie).

ADOPTÉE

15.3 ABAT-POUSSIÈRES 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu deux soumissions pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 15 000 litres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Enviro-Solution Canada

Fournisseur	15 000 litres	Total
Entreprises Bourget	0,480	7 200,00 \$
Enviro-Solutions Canada	0,455	6 825,00 \$

Rés.3754-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 15 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2026 au prix de 0,455 \$ le litre, taxes en sus, et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Enviro-Solutions Canada.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.4 FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit octroyer un contrat de fauchage de bord de route pour l'année 2026 ;

Rés.3755-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage des abords des routes municipales sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de :

- 130,00 \$/h pour l'utilisation d'une faucheuse avec une largeur de coupe de 7 pieds ;
- QUE la municipalité mandate et autorise l'inspecteur municipal, M. Mario Demers à convenir d'une date et des modalités pour l'exécution des travaux de fauchage.
- Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.5 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire effectuer le balayage des rues sous sa juridiction ainsi que celles sous la juridiction du MTMD au printemps 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE LE MTMD rembourse la municipalité pour les frais de balayage sur les routes sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été demandée aux Entreprises Edouard Paquette ;

Rés.3756-03-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à l'heure pour le balayage des rues aux Entreprises Edouard Paquette :

- Service de balayage des trottoirs avec tracteur Kubota F3060 100 \$ / h
- Service de balai-aspirateur et transport du sable 249 \$ / h
Avec RAVO 5
- Transport des machineries et équipements 50 \$
- Taxes en sus

Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.6 ENTRETIEN DU GAZON – ETE 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission aux Entreprises D. Michel pour l'entretien du gazon pour ses édifices municipaux ainsi que du terrain de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D. Michel ont soumis une soumission pour l'entretien des différents terrains de la municipalité pour la somme de 5 205 \$;

- Salle Éric-Côté (228, rue principale)
- Station de pompage (276, rang Sainte-Cécile)

- 219, rue principale
- Coin route 218 et rue principale
- Terrain de loisirs

Rés.3757-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien du gazon à l'été 2026 aux Entreprises D. Michel et d'autoriser le paiement en deux versements de 5 205 \$.

Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-190-00-690 (pelouse et entretien plates-bandes), #02-702-30-522 (Ent & rép – Bibliothèque), #02-413-00-522 (Ent & rép - Bâtiments et terrains – Aqueduc) et #02-701-50-522 (Ent & rép. – Parc municipal).

ADOPTÉE

15.7 DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

ATTENDU QUE le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028 publié en juillet 2024 prévoyait que le rechargement granulaire de la voie locale était considéré comme un travail admissible sans spécification d'épaisseur ;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ publié en janvier 2026 précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 millimètres (30 cm) pour être admissible ;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel ;

ATTENDU QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560- 11 4 /2014R 2024. Toutefois, les documents du Ministère notamment le tome VI, chapitre 2 normes 2024 prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 millimètres (30 em);

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux ;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important au niveau de la chaussée créant des différences d'altitudes problématiques avec des entrées privées et des accès aux propriétés ;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux, même si celui-ci est compacté ;
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés entraînant des obstructions à un mauvais écoulement des eaux pluviales ;
- Une augmentation notable des coûts de matériaux de transport et de main-d'œuvre rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales ;
- Une détérioration accélérée des chemins dus à un temps de consolidation plus long et une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation ;
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité ;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028 ;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire comme auparavant permettrait aux municipalités de mieux adapter leur intervention à la réalité des sols des conditions climatiques et des budgets municipaux ;

Rés.3758-03-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028 publié en janvier 2026 afin de retirer les exigences d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le Conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise :

- À Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- À M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour ;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- À la MRC de Bécancour ;

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de rénovation, un permis d'agrandissement ainsi qu'un certificat d'autorisation ont été donnés en février 2026 pour une valeur approximative de 25 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de février 2026.

16.3 TECHNI-CONSULTANT – ENTENTE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées de la ferme Ombre du Clocher situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard sont acheminées, directement ou indirectement, vers le réseau d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est à finaliser l'étude préliminaire (PRIMEAU – volet 1) avec la firme Shellex ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire faire une entente préliminaire avec la ferme Ombre du Clocher concernant les modalités financières liées à leur participation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire recevoir un accompagnement professionnel lors de l'élaboration de l'entente industrielle avec une firme d'avocat ;

Rés.3759-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater la firme Techni-Consultant pour :

- Accompagner la municipalité pour l'élaboration de scénarios pour les modalités financières reliés à la participation de la ferme Ombre du Clocher ;
- Accompagner la municipalité durant l'élaboration de l'entente industrielle entre la municipalité et la ferme Ombre du Clocher ;
- D'accepter de payer les heures réellement effectuées au taux de 142.50 \$, taxes en sus, pour un maximum de 30 heures ;
- QUE cette dépense soit prise dans la subvention PRIMEAU – volet 1.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-400 (Services professionnels, techniques et autres)

ADOPTÉE

17 LOISIRS

17.1 JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participera aux Jeudis en chansons organisés par la Société St-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le jeudi 9 juillet 2026 au parc Georgette-Baril ou en cas de pluie à la salle Éric-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne jusqu'à 75 % des frais (maximum de 900 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager madame Audrey Nadeau et Monsieur Nicolas Gosselin ;

Rés.3760-03-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat avec madame Audrey Nadeau et monsieur Nicolas Gosselin pour un spectacle d'une durée de 1h30, le jeudi 9 juillet 2026 ;
- D'autoriser le paiement d'un montant de 800 \$, taxes en sus, à madame Audrey Nadeau ;
- De payer les frais de 40,00 \$ à la SOCAN ;

QUE soit affectée au paiement de cette dépense la subvention de 900,00 \$ de la Société St-Jean-Baptiste ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-90-000 (Activité culturelle autres).

ADOPTÉE

17.2 COORDONNATRICE CAMP DE JOUR 2026

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17.3 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - CHOCOLATINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 qui aura lieu du 16 au 20 février 2026 ;

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'est engagée à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là ! ainsi que de porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;

Rés.3761-03-26

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire souligner la persévérance scolaire des élèves des écoles primaires, la Nacelle et la Source ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre une chocolatine à tous les élèves et le personnel enseignants des écoles la Nacelle et la Source dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2026 ;

QUE celles-ci soient distribuées par M. Simon Brunelle, maire ;

QUE la municipalité achète à la Boulangerie Robin inc. 110 chocolaines pour la somme de 277,20 \$.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-972 (Activités scolaires).

ADOPTÉE

Le conseiller M. Michel Deshaies quitte la réunion du conseil à compter de ce moment (22h). Le quorum est maintenu.

17.4 FORMATION BIBLIOTHÈQUE – GESTION DES PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES AVEC SYMPHONY

ATTENDU QUE la gestion des prêts entre bibliothèques se fera avec le logiciel Symphony à partir de 2026 ;

ATTENDU QUE le Réseau Biblio CQLM offre une formation gratuite;

Rés.3762-03-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les bénévoles de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme à participer à la formation et de rembourser les frais de déplacement s'y rattachant.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

Monsieur Michel Deshaies revient en tant que conseiller lors de la reprise de la séance du conseil à 22h05.

18 DEMANDES

19 AFFAIRE NOUVELLE

19.1 FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU FESTIVAL D'HIVER – PARASKI 2026

Rés.3763-03-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre à M. Serge Brisson ainsi qu'aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour les féliciter et les remercier pour l'édition 2026 du Festival d'hiver paraski. Cet événement fut une réelle réussite et une belle vitrine pour notre communauté.

ADOPTÉE

19.2 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien du photocopieur IR ADV C5535I avec l'entreprise Buropro Citation est venu à échéance le 14 février 2026 ;

Rés.3764-03-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur IR ADV C5535I avec l'entreprise Buropro Citation pour la période du 15 février 2026 au 14 février 2027 aux taux :

Copies monos : 0.01045 \$ / copies
Copies couleur : 0.07480 \$ / copies
Numérisations : inclus

Ces dépenses seront prises à même les postes budgétaire #02-130-00-527 (Ent & rép. – Ameublement et équipement de bureau) et #02-190-00-330 (Dépenses journal Info-Cécilois).

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3765-03-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h10.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière